

# **La migration irrégulière au Maroc**

**Par : Mohamed MGHARI**

**Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), Rabat, Maroc**

## **Introduction**

La migration irrégulière au Maroc, dans sa double dimension nationale et étrangère revêt de plus en plus une importance considérable, étant donné ses implications sur le plan politique, économique, social, médiatique et sécuritaire.

Du fait de sa proximité géographique, le Maroc est devenu un point de départ et de passage en masse de migrants clandestins, avec l'Espagne comme destination privilégiée. Enfin, depuis peu, le Maroc semble être devenu un pays d'immigration, dans la mesure où des flux, de plus en plus importants, de migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne transitent par le Maroc dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Beaucoup de ces migrants, confrontés aux mesures restrictives des politiques européennes, sont contraints de rester au Maroc pour une période relativement longue.

Cette étude se propose d'analyser la migration irrégulière au Maroc. Dans un premier temps, elle s'attachera à évaluer la dimension du phénomène, à travers les données disponibles sur les régularisations et les interceptions des migrants en situation irrégulière. Ensuite, elle analysera le profil socio-démographique des migrants subsahariens en transit sur le territoire Marocain et leur itinéraire, en abordant leur structure par âge, sexe, niveau d'étude, état matrimonial, composition familiale, pays d'origine des migrants subsahariens, durée de séjour au Maroc, nombre de pays traversés, année du départ du pays d'origine, portes d'entrée au Maroc et nombre de tentatives d'émigration. Ensuite, l'analyse portera sur les conditions de voyage (coût du voyage, coût du passeur et du transport et les modalités de financement), les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc. Enfin, l'étude traitera les perceptions des migrants subsahariens de la société d'accueil ainsi que leurs projets futurs.

Les données qui seront utilisées dans l'étude du profil des migrants subsahariens au Maroc proviennent de l'enquête de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), réalisée en 2007 sur le thème de « l'Immigration subsaharienne au Maroc », en collaboration avec le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP), financée par l'Union Européenne. Cette enquête a ciblé 1000 migrants subsahariens.

## **I- Ampleur de la migration irrégulière au Maroc**

Les données exhaustives et fiables sur le phénomène de la migration irrégulière ne sont pas disponibles, mais certaines statistiques sur les régularisations et les arrestations des personnes en situation d'illégalité révèlent l'importance du phénomène. L'objet de cette section est d'essayer d'évaluer l'ampleur de la migration irrégulière au Maroc, en distinguant les nationaux, les migrants de transit, essentiellement en provenance de l'Afrique subsaharienne, et les réfugiés.

### **I.1- Evolution des régularisations des migrants Marocains en Espagne et en Italie**

De par sa nature, la migration irrégulière est difficile à quantifier. Cependant, l'évolution des statistiques sur les régularisations des migrants marocains en Espagne et en Italie, devenues désormais une destination privilégiée des migrants marocains irréguliers, permet d'apprécier l'ampleur des migrants irréguliers d'origine marocaine.

En effet, les écarts souvent énormes entre la population résidente recensée et celle qui détient un permis de séjour résultent évidemment de l'existence d'une importante fraction d'immigrés en situation irrégulière. Ainsi, les Marocains en situation régulière qui ne représentaient, d'après les statistiques officielles en Espagne, que 5817 personnes en 1985, ont vu leur nombre augmenter rapidement pour atteindre, selon l'Institut National Espagnol de la Statistique, 378.979 en 2003 et 511 294 en 2005. Le stock des Marocains a ainsi augmenté plus de 87 fois en l'espace de 20 ans. La politique des quotas et surtout les différentes opérations de régularisation (voir tableau ci-dessous) ont engendré des flux relativement importants de migrants Marocains à destination de l'Espagne.

Les Marocains constituent la première communauté à bénéficier de ces mesures. Cela dénote l'existence d'un stock chaque fois plus important d'immigrés marocains irréguliers sur le territoire espagnol. Ce stock est entretenu par une forte propension à émigrer à destination de l'Espagne. Cette forte propension des migrants irréguliers apparaît également en considérant les dossiers non retenus dans les différentes régularisations. En 2000, par exemple, le nombre des dossiers présentés était de 59.249 ; ceux définitivement retenus ne dépassaient pas les 26.436 soit à peine 45% du total.

**Tableau 1: Régularisations des Marocains en Espagne durant la période 1991-2005**

Opération de régularisation	Demandes	Concessions	Marocains	% des Marocains
Régularisation 1991	128.127	110.067	49.089	44.6

Régularisation familiale 1992	6.777	5.881	1.623	27.7
Contingent 1993	6.000	5.220	663	12.7
Contingent 1994	36.725	22.511	7.878	35.0
Contingent 1995	37.206	19.953	8.387	42.1
Régularisation 1996	24.637	19.634	6.479	33.0
Contingent 1997	67.174	24.585	9.281	37.6
Contingent 1998	62.697	28.095	11.131	39.6
Contingent 1999	97.707	39.879	13.212	33,1
Régularisation 2000	183.944	93.668	26.436	28,2
Régularisation 2005	691.000*	572 000*	64.477*	11,3

Source: Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales .Anuario de Migraciones 2001

(\*) :INE, 2005.

Quant à l'Italie, la première en date de ces opérations de régularisation fut suite à la loi 943 de 1986. Cette mesure a profité à quelques 19 000 migrants irréguliers Marocains qui ont représenté 18,3% de l'ensemble des étrangers régularisés à cette occasion. La seconde loi du genre, plus importante, adoptée en 1990, dite loi Martelli, a concerné près de 216 000 étrangers et a permis la régularisation de plus de 50 500 Marocains, soit près du quart du total des étrangers et plus que l'effectif global des Tunisiens (près de 30 000), des Sénégalais (16 600) et des Algériens réunies, ayant bénéficié de l'opération. Plusieurs opérations similaires se sont succédées, à intervalles plus ou moins réguliers, faisant ainsi émerger de la grande masse des clandestins des contingents d'immigrés légaux. En 2004, la régularisation a profité à quelques 48 000 Marocains sur un total de 647 000 immigrés, ce qui n'a représenté cette fois-ci que 7,4% du total des bénéficiaires, très largement dominés par les ressortissants d'Europe orientale (59% des régularisés).

## **I.2- Evolution des statistiques sur les arrestations de personnes en situation irrégulière**

Les migrants d'Afrique sub-saharienne se sont progressivement associés à ceux du Maroc pour alimenter ces migrations irrégulières et finir par constituer désormais la majorité des personnes impliquées dans ce mouvement comme on va le constater ci-dessous. Le spectre s'est élargi à d'autres zones géographiques d'Asie et du Moyen-Orient.

Les statistiques sur les interceptions de personnes en situation d'illégalité par les autorités marocaines révèlent l'importance et l'évolution du phénomène entre 2000 et 2005 (Tableau 2). Ces interceptions sont en légère croissance, de 24 245 cas en 2000 à près de 30 000 en 2005. Ensuite, elles ont connu un déclin significatif à partir de 2005 en raison de

l'intensification du contrôle aux frontières marocaines du nord et, par conséquent, de la réorientation du mouvement vers les pays du sud comme la Mauritanie et le Sénégal.

A l'exception de l'année 2002, le nombre d'arrestations de migrants clandestins en provenance de l'Afrique subsaharienne dépasse celui des nationaux, et la différence entre les deux chiffres tend à augmenter pour atteindre son maximum en 2005.

En 2006, 16 560 tentatives d'émigration clandestine ont été avortées, dont 9 469 concernent les originaires d'Afrique subsaharienne, soit 58%. Le nombre de candidats à l'émigration irrégulière d'origine marocaine a enregistré une baisse de 11% par rapport à 2005. En 2007, 14 449 tentatives d'émigration irrégulière ont été échouées, dont 7 027 concernent les migrants subsahariens.

Pour les migrants ayant réussi à atteindre les côtes espagnoles à partir du Maroc, une baisse de l'ordre de 57% et de 32% a été enregistrée respectivement en 2006 et 2007. Cette baisse est beaucoup plus marquée au niveau des côtes sud (71% en 2006). La baisse du phénomène de la migration irrégulière enregistrée en 2006 et 2007 est expliquée en partie par le démantèlement par les autorités Marocaines de plus de 417 filières de trafic d'êtres humains en 2007 et 381 en 2006 et ce dans des opérations menées à l'intérieur du Maroc.

**Tableau 2 : Les interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2007 selon l'origine**

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nationaux	9.850	13.002	16.100	12.400	9.353	7.914	7.091	6.619
Etrangers	14.395	15.000	15.300	23.851	17.252	21.894	9.469	7.830
Total	24.245	28.002	31.400	36.251	26.605	29.808	16.560	14.449

Source : Ministère de l'Intérieur, Maroc.

Par ailleurs, selon l'Association Des Familles Victimes de l'Immigration Clandestine (AFVIC), au cours de l'année 2007, le Maroc compte un stock de 10 000 à 15 000 migrants irréguliers provenant, essentiellement, d'Afrique subsaharienne. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, ce chiffre oscille entre 10 000 et 20 000.

Ces migrants sont originaires d'une quarantaine d'Etats africains. La majorité d'entre eux, selon le Ministère de l'Intérieur marocain, sont originaires du Mali, du Sénégal, de la Gambie, du Nigeria et du Ghana. Mais l'identification de leur nationalité demeure souvent difficile en

raison de l'ambiguïté de leur déclaration. Les données disponibles pour 2004 et 2007 nous fournissent des informations détaillées sur la nationalité de ces migrants.

**Tableau 3 : Migrants interceptés au Maroc par nationalité (Années 2004 et 2007)**

Nationalité	Nombre de migrants en 2004	Nationalité	Nombre de migrants en 2007
Maliens	4655	Algériens	1253
Sénégalais	3049	Maliens	1096
Ghanéens	1523	Sénégalais	1096
Maghrébins	1156	Ivoiriens	783
Gambiens	1029	Gambiens	548
Libériens	876	Nigériens	470
Nigériens	758	Nigériens	470
Guinéens	687	Guinéens (G.Bissau)	157
Asiatiques	575	Guinéens (G.Conakry)	235
Sierra léonais	522	Asiatiques	313
Camerounais	439	Libériens	235
Congolais	395	Ghanéens	157
Nigériens	362	Sierra léonais	157
Ivoiriens	324	Burkinabais	157
Bénois	270	Camerounais	157
Mauritaniens	224	Congolais	157
Soudanais	80	Bénois	78
Burkinabais	71	Mauritaniens	78
Gabonais	39	Soudanais	78
Zimbabwéens	38	Tchadiens	78
Togolais	32	Gabonais	77
Angolais	20		
Ougandais	19		
Tchadiens	18		
Centrafricains	13		
Zambiens	13		
Rwandais	12		
Ethiopiens	11		
Sud-africains	8		
Comoriens	8		
Tanzaniens	7		
Kenyans	6		
Namibiens	6		
Djiboutiens	5		
Capverdiens	1		

Botswanais	1		
Total	17252		7830

Source : Ministère de l'Intérieur, Maroc

Les personnes arrêtées pour séjour illégal sont parfois reconduites aux frontières ou rapatriées par les autorités Marocaines et peuvent donner aussi une idée assez claire de l'ampleur du phénomène de la migration irrégulière. Bien que les chiffres sur les expulsions ou le refoulement aux frontières sont difficiles à évaluer avec exactitude, une estimation de 15 000 individus expulsés<sup>1</sup> a été avancée en 2005.

En outre, les chiffres disponibles sur le rapatriement par les autorités marocaines des migrants irréguliers ayant exprimé volontairement le désir de retourner dans leur pays d'origine indiquent que durant la période 2004-2007, 8423 migrants subsahariens ont été transférés chez eux en coordination avec les représentations diplomatiques de leurs pays. Le rapatriement concerne essentiellement et par ordre d'importance, les ressortissants Sénégalais (40,9%), Nigériens (25,3%), Maliens (18,8%), Gambiens (5,2%), Camerounais (3,4%), Ghanéens (2,6%), Guinéens (2,3%), etc.

**Tableau 4: Répartition par nationalité des migrants clandestins étrangers rapatriés dans le cadre du retour volontaire. Années 2004-2007**

Nationalité	Effectif	%
Sénégalais	3441	40.9
Nigériens	2131	25.3
Maliens	1584	18.8
Gambiens	434	5.2
Camerounais	285	3.4
Ghanéens	223	2.6
Guinéens	196	2.3
Congolais	49	0.6
Pakistanaï	21	0.2
Ivoiriens	21	0.2
Bengalais	18	0.2
Centrafricains	14	0.2
Nigériens	2	0.0
Bourkinabés	2	0.0
Mauritaniens	1	0.0
Péruviens	1	0.0

<sup>1</sup> M.Khachani, l'émigration subsaharienne au Maroc, le Maroc comme espace de transit, 1<sup>ère</sup> édition novembre 2006.

Total	8423	100.0
-------	------	-------

Source : Ministère de l'Intérieur, Maroc.

Les réfugiés Quant à eux sont peu nombreux au Maroc. Durant la période 2005-2007. Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Maroc (UNHCR) a reçu environ 3200 demandes d'asile, soit une moyenne d'environ 100 demandes d'asile par mois en 2006 et 60 demandes par mois en 2007. Parmi ces demandeurs d'asile, 650 réfugiés ont été reconnus. En prenant en considération 136 réfugiés reconnus par les autorités marocaines avant 2005, le nombre total des réfugiés au Maroc s'élève à 786 jusqu'à fin 2007. Ils sont essentiellement originaires de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique de Congo et de l'Iraq. La majorité de ces réfugiés réside dans les centres urbains, essentiellement à Rabat/Salé et à Casablanca. Ils appartiennent, essentiellement à la tranche d'âge 18-59 ans dans une proportion de 80 % et les proportions de femmes et d'enfants sont respectivement d'environ 30 % et 22 %.

### **I.3- Profils de la migration irrégulière d'origine marocaine**

L'évolution récente de l'émigration irrégulière a été marquée par l'apparition de nouveaux profils. L'émigration irrégulière est de plus en plus mixte. Des femmes, parfois enceintes, participent au mouvement. Des enfants mineurs sont visibles en Espagne et en Italie. Selon les données disponibles en Italie, les mineurs non accompagnés au 15 avril 2005 étaient de 5.573, dont 20.1% de nationalité marocaine (1120 enfants), soit le second groupe le plus fréquent après les roumains<sup>2</sup>. Les données actualisées au 28 février 2007 indiquent un total de mineurs marocains de près de 1555, dont 1.442 garçons et 113 filles (7.2%). Enfin, les migrants irréguliers sont de plus en plus instruits avec une proportion assez significative de titulaires de diplômes universitaires et de formation professionnelle.

## **II- Profils socio -démographiques des migrants subsahariens en transit au Maroc**

Dans cette section, il est question d'analyser le profil socio-démographique des migrants subsahariens en transit au Maroc à travers l'enquête de l'AMERM-CISP, sur l'immigration subsaharienne au Maroc, réalisée en 2007.

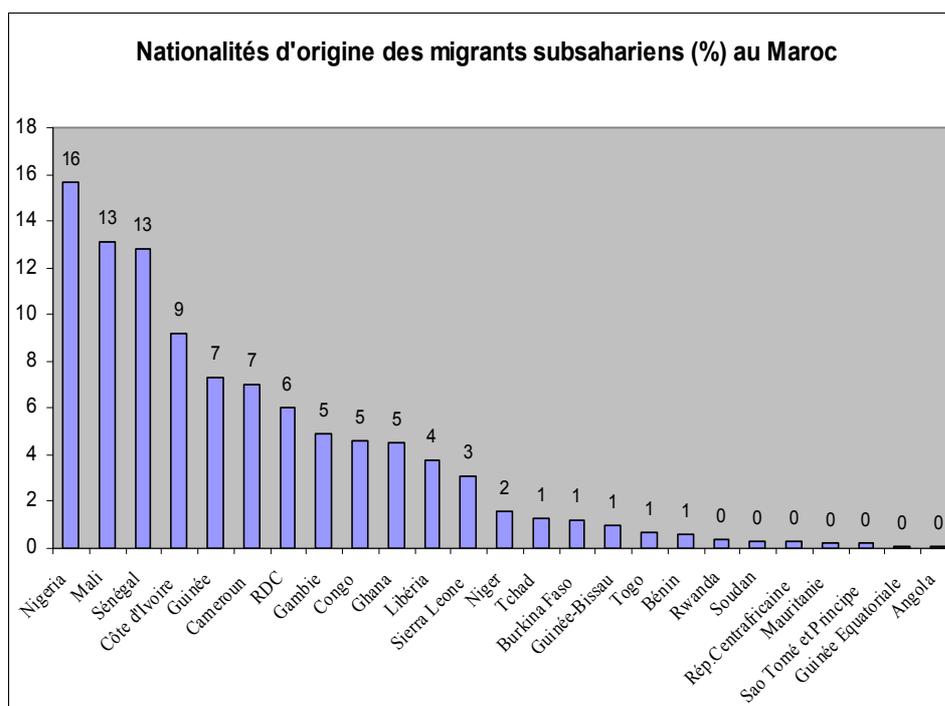
### **II.1- Nationalités d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc**

<sup>2</sup> Francesco Vacchiano, « l'émigration des mineurs entre le Maroc et l'Italie, analyse du contexte social et des itinéraires.

La détermination des pays d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc est souvent difficile à effectuer. La fausse déclaration de la nationalité d'origine par les migrants subsahariens est souvent liée à l'espoir d'obtenir, le cas échéant, le statut de réfugié.

L'enquête a fait apparaître que, sur les 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc, les ressortissants du Nigeria sont incontestablement les plus nombreux (15,7%) suivis en seconde position par les Maliens (13,1%). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8%), les Congolais (10,4%) les Ivoiriens (9,2%), les Guinéens (7,3%) et les Camerounais (7%), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6%), les Ghanéens (4,5%), les Libériens (3,8%) et les Sierra léonais (3,1%). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités que celles susmentionnées dans des proportions relativement moindres.

Graphique 1 :



Ces résultats semblent confirmer ceux fournis par d'autres enquêtes effectuées sur les migrants subsahariens en transit au Maroc<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Voir, Anne Sophie Wender, « Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne », Cimade, octobre 2004.  
BIT, « l'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », Cahiers des migrations internationales, Genève, 2002.

## **II.2- Structure par sexe des migrants subsahariens**

La structure par sexe des 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc montre une nette prédominance des hommes. En fait, la présente enquête révèle que 20,3 % seulement de la population étudiée sont des femmes contre 79,7% d'hommes. Ce déséquilibre numérique en faveur des hommes s'explique, d'une part, par l'inégalité des femmes et des hommes face à la migration irrégulière et, d'autre part, par les difficultés d'approche des femmes subsahariennes migrantes lors de l'enquête. En effet, bien que de plus en plus de femmes tentent l'aventure, dans les mêmes conditions difficiles que les hommes, les femmes semble-t-il sont souvent sous la tutelle des hommes et, par conséquent, difficilement accessibles aux enquêteurs.

Il est vrai que la structure par sexe des migrants subsahariens enquêtés montre une nette prédominance des hommes, mais la proportion enregistrée par les femmes représente un changement de structure tout à fait remarquable par rapport aux décennies passées.

En considérant la nationalité d'origine, on relève que sur l'ensemble des femmes migrantes subsahariennes enquêtées, les nigérianes constituent la communauté féminine la plus importante avec 36,9%, suivies, mais très loin derrière, par les Congolaises avec un pourcentage de 14,3%, les Maliennes (8,9%), les Camerounaises (6,9%), les Sierra léonaises (6,4%), les Sénégalaises (4,9%), les Ivoiriennes (3,4%), les Libériennes (3,4%)... etc.

## **II.3- Structure par âge des migrants subsahariens**

L'âge des migrants subsahariens en transit au Maroc oscille entre 15 et 47 ans. L'âge moyen se situe à 27,7 ans. Cet âge reflète une pyramide d'âge jeune, puisque l'écrasante majorité des migrants, soit 95,4% ont moins de 36 ans. Par tranche d'âges, la grande majorité, soit 66,1% est âgée de 26-35 ans. Un peu moins du tiers, soit 28,6% sont âgés de 18-25 ans. En revanche, seulement 4,6% sont âgés de plus de 36 ans. Enfin, il faut signaler que les mineurs âgés de 15-17 ans sont très peu nombreux (0,7%).

## **II.4- Etat matrimonial des migrants subsahariens**

Les données de l'enquête sur la situation familiale des migrants subsahariens indiquent une forte prédominance de l'état de célibat avec 82,2%. On constate que le mariage et la charge familiale qui en découle ne constituent pas vraiment un obstacle à la migration irrégulière

puisque 14,8% de migrants subsahariens sont mariés. Les divorcés et les veufs représentent seulement 3%. Toutefois, il y a lieu de signaler que la collecte sur le terrain a relevé que certains migrants subsahariens déclarent avoir des conjoints et même des enfants tout en étant paradoxalement en état de célibat.

La répartition des migrants subsahariens selon l'état matrimonial et la nationalité d'origine laisse apparaître que le statut du mariage est relativement plus fréquent parmi la communauté sénégalaise avec une proportion de 14,9%, suivie immédiatement après par la communauté malienne avec 14,2% et congolaise avec 13,5%. Viennent ensuite, les ressortissants camerounais, nigériens et ivoiriens avec des pourcentages respectifs de 10,8%, 10,1% et 8,8%. Les gambiens, les guinéens et les ghanéens sont dans une position moindre avec des proportions qui oscillent entre 4% et 5,4% de mariés. La catégorie des divorcés ou veufs, quant à elle, concerne essentiellement les nigériens avec une proportion nettement élevée de 36,7% suivis de très loin par les camerounais avec 10%.

## **II.5- Composition familiale des migrants subsahariens au Maroc**

Au cours de leur séjour au Maroc, la structure familiale a évolué significativement. 92,7% des migrants subsahariens vivent seuls. En revanche, 7,3% ont une attache familiale au Maroc : ils vivent dans des situations variables, soit avec leurs conjoints (3,3 %), soit avec leurs conjoints et enfants (2,6 %), soit uniquement avec des enfants (0,9 %) ou avec d'autres membres de la famille (0,5 %).

La répartition des personnes membres du ménage vivant avec les migrants subsahariens<sup>4</sup> selon le lieu d'enquête permet de noter que la ville de Casablanca compte à elle seule 85,3% de ces personnes. En fait, pratiquement tous les migrants ayant des enfants, qui sont au nombre de 36, sont installés à Casablanca. Cela s'explique d'une part, par la possibilité d'y trouver des moyens de survie plus importants que dans les autres villes et par l'anonymat que la ville garantit d'autre part. La ville de Rabat accueille une petite proportion d'environ 9,8% des membres des ménages des migrants et la ville de Tanger 4,9%.

---

<sup>4</sup> L'enquête a relevé les caractéristiques socio-démographiques des personnes considérées comme membres du ménage du migrant subsaharien (unité d'observation de l'enquête), c'est à dire, les personnes parentes ou non, vivant avec lui lors de l'enquête. Il peut s'agir du conjoint, des enfants, frères ou soeurs ou d'autres membres de sa famille et amis.

Selon le pays de naissance, on constate que 66,7% des 36 enfants des migrants subsahariens, tous âgés de 0-4 ans, sont nés sur le territoire marocain, 27,8% sont nés en Algérie, 2,8% au Sénégal et une proportion identique en Gambie.

## **II.6- Des migrants en majorité ayant un niveau scolaire élevé**

Moins du tiers des migrants sont sans niveau d'instruction (31,7%). 48,5% ont un niveau supérieur au primaire, 32,4% sont de niveau secondaire et 16,1% sont de niveau supérieur ce qui dénote que le niveau d'instruction de ces migrants est relativement élevé.

Globalement, les migrants subsahariens ne se recrutent pas parmi les personnes disposant de leur seule force de travail comme atout, ce sont potentiellement des cadres moyens ou supérieurs compte tenu de leur niveau d'instruction relativement élevé. Ce constat laisse supposer un coût élevé d'éducation supporté par les pays subsahariens.

Dans cette catégorie, se distinguent certains titulaires de diplômes supérieurs, les plus nombreux sont les diplômés des facultés qui représentent près de 8% de l'ensemble dont 8,5% d'hommes et 5,4% de femmes. Les diplômés techniques des grandes écoles et Instituts sont rares (moins de 1%), les diplômés de techniciens et de cadres moyens représentent un peu plus de 1%, ceux ayant un diplôme de qualification professionnelle représentent 2,8% de l'échantillon dont 2,6% d'hommes et 3,4% de femmes. Les diplômés du supérieur sont plus présents parmi certaines nationalités telles les Ivoiriens, les Sénégalais, les Camerounais, les Maliens, les Congolais.

## **II.7- Formation professionnelle**

Globalement, un cinquième de l'échantillon a suivi une formation professionnelle (20,3%) dont 54,7% en milieu rural et 45,3% en milieu urbain. Par sexe, ce pourcentage se répartit entre 82% d'hommes et 18% de femmes en milieu rural et 77% d'hommes et 23% de femmes en milieu urbain.

## **III- Itinéraire des migrants subsahariens en transit au Maroc**

### **III.1- Portes d'entrée au Maroc**

La majorité des migrants subsahariens est arrivée au Maroc par voie terrestre, soit 86,8% et seulement 13,2% sont arrivés par voie aérienne. Le principal point d'accès de ces migrants ayant emprunté la voie terrestre pour se rendre au Maroc est la frontière avec l'Algérie (environ 73,5%). Il existe deux principales portes d'entrées au Maroc à partir de l'Algérie. La frontière maroco-algérienne par l'est concerne l'essentiel des migrants subsahariens, soit 55,9% et leur passage se fait généralement entre la ville algérienne de Maghnia et la ville marocaine d'Oujda. La frontière sud avec l'Algérie vient en seconde position avec 17,6% des migrants. C'est par ces deux portes que passent l'essentiel des migrants subsahariens. Les portes d'entrée secondaires sont l'océan atlantique par lequel sont passés quelques 7,2% de migrants et la frontière maroco-mauritanienne du sud qui a été empruntée par une proportion de 5,7%. Enfin, une infime minorité de 0,4% est passée par les ports et dans une moindre mesure par les postes frontières terrestres, c'est-à-dire par la voie officielle.

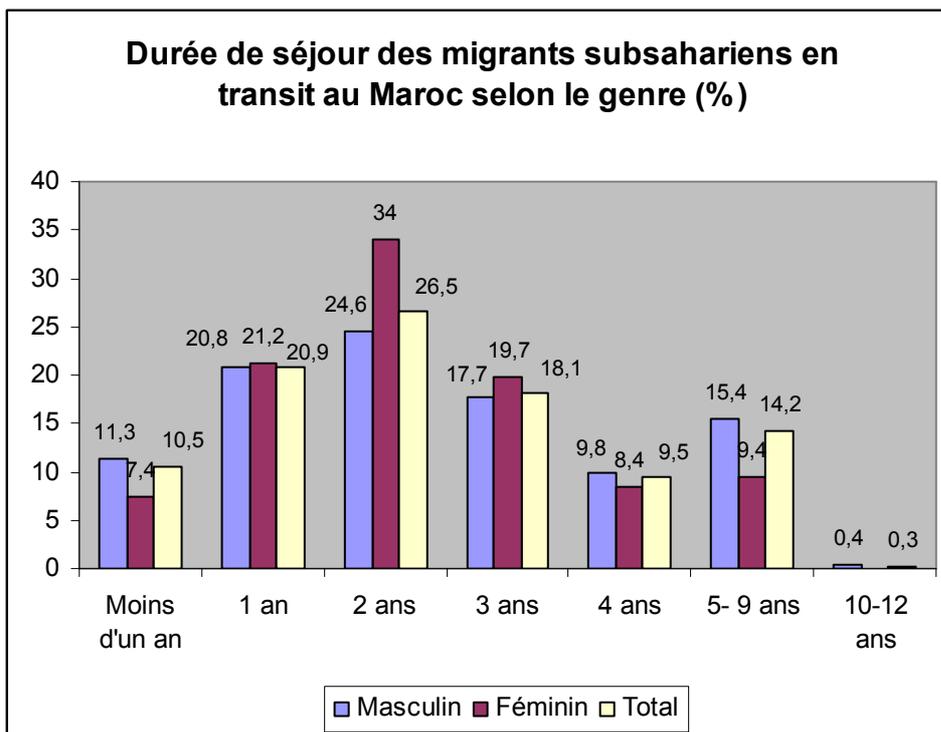
Les femmes sont moins nombreuses à transiter par l'océan atlantique pour rejoindre le Maroc que les hommes. Elles empruntent relativement plus la frontière terrestre du sud entre le Maroc et l'Algérie.

### **III.2 - Durée de séjour au Maroc**

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés que pose la traversée du détroit ou de l'océan vers l'Espagne et les Iles Canaries font que le Maroc et, en particulier, les régions du nord et nord-est, les villes de Casablanca, Rabat, Fès, Agadir et les provinces sahariennes deviennent une escale durable.

Ainsi, la durée moyenne de séjour au Maroc se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés. L'analyse de la durée de séjour au Maroc permet de constater qu'un peu moins du quart, soit 24% ont une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et un peu moins des deux tiers soit 65,5% ont une durée de séjour allant de 1 à 3 ans. Presque un migrant sur dix (10,5%) séjourne au Maroc depuis moins d'un an. On observe relativement moins de femmes dans les catégories de durée de séjour « moins d'un an » et « plus de 4 ans » par rapport aux hommes, et plus de femmes dans la catégorie « ayant séjourné 2 ans ».

Graphique 2 :

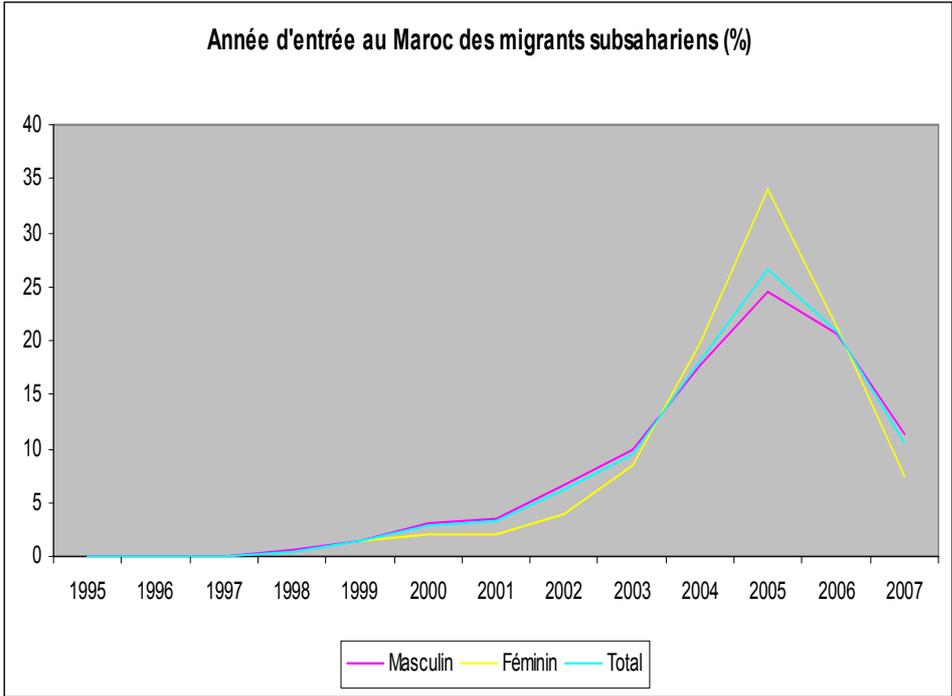


Selon la nationalité d'origine, les Sénégalais et les Maliens se distinguent dans la catégorie ayant séjourné moins d'un an avec respectivement 42,9% et 20% suivis par les Guinéens avec 12,4%.

L'analyse selon l'année d'entrée au Maroc laisse apparaître une tendance vers la hausse des entrées de flux de migrants subsahariens enquêtés entre 1995 et 2007 avec un déclin à partir de 2006<sup>5</sup>. Ce constat est aussi bien valable pour les hommes que pour les femmes. On remarque également que les femmes enquêtées n'ont commencé à prendre part au mouvement d'émigration dans la clandestinité qu'à partir de 1999.

Graphique 3:

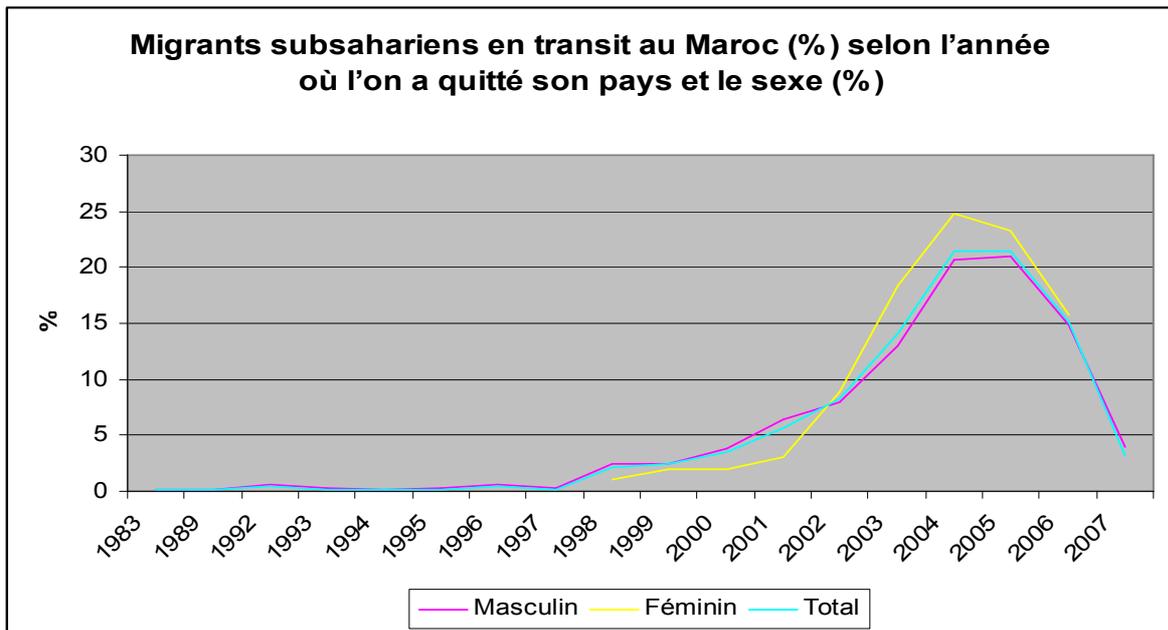
<sup>5</sup> Cette tendance des entrées des flux de subsahariens est confirmée par les interceptions de migrants subsahariens par les autorités marocaines qui sont passées de 24 245 en 2000 à 29 808 en 2005 puis ont décliné pour atteindre 16 560 en 2006 et 14 449 en 2007 en raison de l'intensification du contrôle sur les frontières marocaines, en particulier, avec l'Europe (Espagne) et de la réorientation du mouvement vers d'autres pays du sud, notamment, la Mauritanie et le Sénégal.



### III.3 - Année de départ du pays d'origine

L'analyse selon l'année de départ du pays d'origine fait ressortir que les premiers migrants subsahariens enquêtés sont partis de chez eux au cours de l'année 1983. Les femmes quant à elles ont commencé à quitter leur pays d'origine à partir de 1998. Les années 2003, 2004 et 2005 ont connu les départs les plus importants aussi bien au niveau des femmes que des hommes.

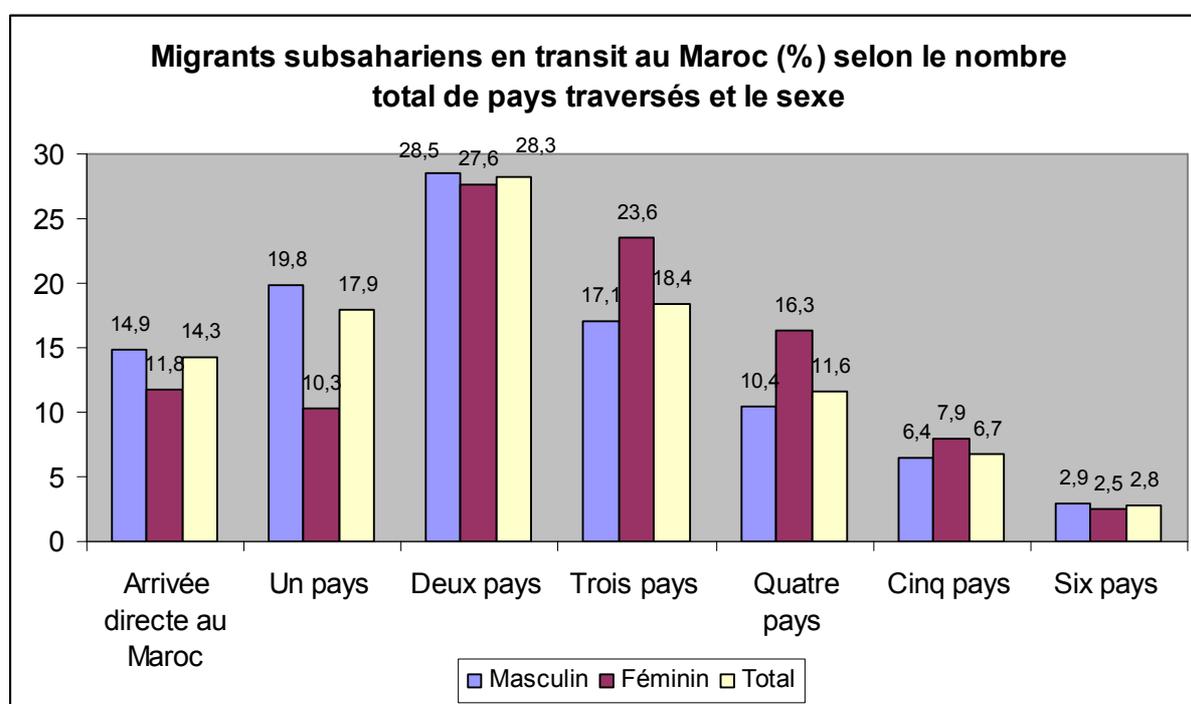
Graphique 4 :



### III.4- Nombre total de pays traversés

D'après les résultats de l'enquête, seuls 14,3% des migrants sont arrivés directement au Maroc à partir de leur pays d'origine. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une seule étape migratoire entre le pays d'origine et le Maroc. Tous les autres (83,7%) ont transité par plusieurs pays. Ils ont traversé entre un et six pays. 17,9% ont transité par un seul pays, 28,3% par deux pays, 18,4% par trois pays, et enfin, 21,1% par quatre à six pays. Par ailleurs, selon le genre, l'arrivée directe au Maroc à partir du pays d'origine concerne relativement moins de femmes que d'hommes, par contre les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir traversé trois, quatre ou cinq pays.

Graphique 5 :



Par nationalité d'origine, il y a lieu de constater que ceux qui arrivent directement au Maroc sont essentiellement les migrants sénégalais et congolais avec une proportion de 24,5% chacun, suivis par les ivoiriens et les guinéens avec respectivement 14,7% et 12,6%. Les camerounais et les maliens viennent après, avec 6,3% et 5,6% respectivement. Les autres nationalités enregistrent des proportions négligeables de migrants subsahariens arrivés directement au Maroc. Tandis que ceux qui traversent trois pays ou plus, sont prépondérants parmi les nigériens (24,1%), les congolais (16,2%), les camerounais (13,9%) et les ghanéens (10,9%).

### **III.5- Nombre de tentatives d'émigration**

Avec le prolongement de la durée de séjour des migrants subsahariens, le Maroc a tendance à devenir un pays d'immigration. Cette situation est soutenue par un taux de récurrence<sup>6</sup> des subsahariens qui atteint 9,7% d'après les résultats de l'enquête. Ce taux de récurrence est relativement plus élevé chez les hommes (10,1%) que chez les femmes (8%).

La répartition des 9,7% de migrants subsahariens ayant tenté plusieurs fois la traversée selon le nombre de tentatives d'émigration survenues avant celle-ci montre que la grande majorité d'entre eux, soit 74% avaient déjà fait une autre tentative qui avait échoué et un peu plus d'un cinquième, soit 21,9% avaient enregistré deux autres tentatives et seulement 4,2% avaient déjà tenté 3 fois la traversée auparavant.

### **IV- Les conditions du voyage**

#### **- le coût du voyage**

Le coût total du voyage varie selon les migrants, la ventilation de ce coût par tranches révèle une concentration sur la tranche se situant entre 1000 et 2000 Euros (52%). Seul le quart environ (26%) des migrants ont dépensé moins de 1000 Euros. Par contre, 11% de l'échantillon ont dépensé entre 2000 et 3000 Euros et 2,5% ont dépensé plus de 3000 Euros, ce qui confirme que le projet migratoire est un véritable projet économique.

Par pays, le coût est évidemment plus élevé pour les pays les plus éloignés du Maroc. Mais l'aptitude du migrant à affronter les aléas du voyage et à faire ou ne pas faire fonctionner le « système D » peut moduler ce coût.

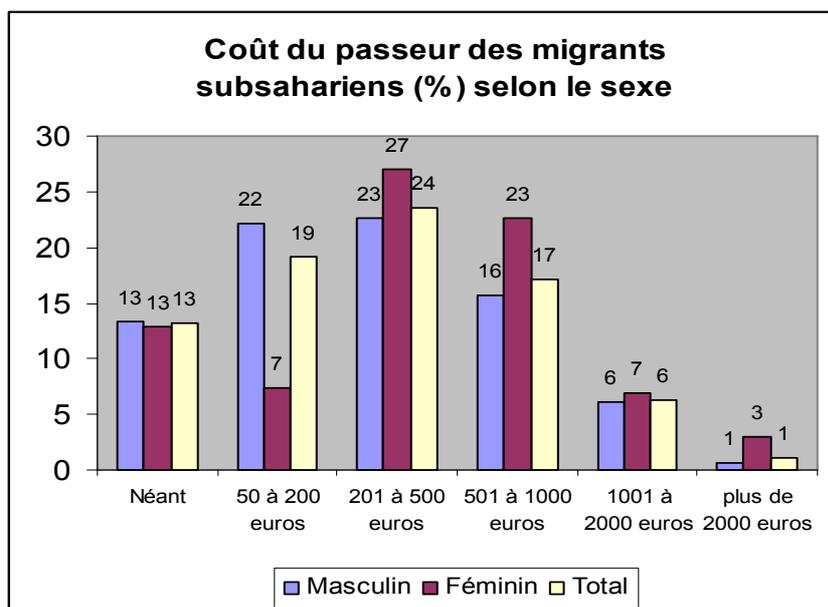
#### **- Le coût du passeur**

Curieusement, 13% des migrants n'ont pas eu besoin des services d'un passeur ou ont fait fonctionner le système des réseaux familiaux ou tribaux. Près du cinquième ont payé entre 50 et 200 Euros (7% pour les femmes et 23% pour les hommes). 23,5%, soit le pourcentage le plus élevé, ont payé entre 201 et 500 Euros et près du cinquième plus de 500 Euros dont 1,1% plus de 2000 Euros (3% des femmes et 0,6% des hommes).

---

<sup>6</sup> Le taux de récurrence signifie la proportion de migrants ayant déjà tenté plus d'une fois avant celle-ci d'émigrer clandestinement et ont échoué soit au Maroc soit ailleurs.

Graphique 6:



Le coût du transport varie selon les distances et les moyens de transport : plus du quart de l'échantillon a dépensé entre 201 et 500 Euros et près du tiers (30%) entre 501 et 1000 Euros. 8,6% ont dépensé plus de 1000 Euros, ce qui suppose probablement l'utilisation du transport aérien.

#### - Le financement du projet migratoire

Plus de 47% des migrants ont déclaré disposer de la somme requise pour financer leur projet migratoire, contre près de 53% qui ont été contraints de chercher différents moyens pour financer leur voyage.

Le recours à l'épargne personnelle est fréquent. Près des deux tiers (65%) des migrants ont déclaré que leur projet migratoire a été financé par l'épargne personnelle issue du travail. 71% ont affirmé avoir bénéficié de l'aide familiale (74% d'hommes et 58% de femmes), 22% de l'aide amicale (21% d'hommes et 28% de femmes). Et seuls 23% ont eu recours à l'emprunt (27% d'hommes et 9% de femmes).

#### V- Les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc

76% des subsahariens interrogés vivent au Maroc « sans-papier ». 21,5% sont demandeurs d'asile et seul un faible pourcentage de 2% affirme avoir obtenu le statut de réfugié.

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, comment les subsahariens arrivent-ils matériellement à faire face aux dépenses de leur vie quotidienne ? En effet, le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées après le long parcours migratoire décrit plus haut. On peut également supposer que plus le séjour se prolonge, plus le besoin de trouver d'autres sources de revenu devient une nécessité.

La situation propre à chaque migrant, la nature et le type de parcours, la durée du séjour, mais aussi la détermination personnelle sont des variables importantes susceptibles d'expliquer les moyens mobilisés pour subvenir aux besoins.

Interrogés sur leurs sources de revenu, plus de la moitié de l'échantillon déclare n'avoir aucune source de revenu (59,4%), 18,8% affirment vivre de la mendicité, 11,5% exercer de temps en temps des petits métiers et 2,3% exercer un travail régulier. 7,9% ont répondu qu'ils reçoivent diverses aides fournies par des associations caritatives ou d'autres structures. Parmi ceux qui reçoivent ce type d'aide, 44,4% bénéficient de la solidarité familiale.

Le pourcentage des hommes (62,8%) qui ont déclaré n'avoir aucune source de revenu est proportionnellement plus élevé que celui des femmes (45,8%) dans la même situation.

La durée de séjour ne semble exercer aucun impact pertinent puisque quel que soit le nombre d'années passées au Maroc, le pourcentage des subsahariens qui déclarent n'avoir aucune source de revenu est relativement identique, avec un taux plus élevé dans la première année de présence au Maroc. Cette dernière constatation interpelle. Elle pose de multiples questions. Les subsahariens qui déclarent dans la première année ne disposer d'aucune source de revenu sont-ils véritablement démunis ? Ce qui suppose qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources durant le voyage. On peut également supposer qu'il s'agit d'une attitude de prudence et qu'ils réservent une part de leurs moyens financiers au paiement d'autres dépenses, comme par exemple le paiement des passeurs. Les subsahariens ayant séjourné au Maroc plus d'une année sont moins nombreux proportionnellement à déclarer n'avoir aucune source de revenu. En effet, ils semblent avoir développé certaines formes d'adaptation au long séjour en ayant particulièrement recours d'abord à la mendicité mais aussi au travail occasionnel.

#### ***- Un moyen d'avoir de l'argent : la mendicité***

La mendicité est apparue comme une source de revenu pour 18,8% de l'échantillon. Au niveau de la répartition par sexe, les femmes sont plus nombreuses (33,3%) que les hommes à mendier (15,07%). Elles le font le plus souvent avec des enfants. Ce qui suscite plus facilement la générosité.

### ***- Un faible taux d'activité professionnelle***

Compte tenu de la législation du travail et de la loi 01-03 relative à la migration au Maroc qui interdisent aux personnes entrées ou établies irrégulièrement au Maroc d'accéder au marché de l'emploi, ces activités ne peuvent relever que du secteur informel ou de secteurs qui recrutent du personnel non déclaré.

Seuls 2,3% déclarent avoir un travail régulier. Ainsi, pour le moment, les migrants subsahariens en transit au Maroc ne semblent pas concurrencer les marocains sur le marché du travail, comme c'est le cas en Algérie où l'on trouve des activités dont ne veulent pas les autochtones. Cependant, des prémices de changement commencent à se faire sentir dans la mesure où de plus en plus de migrants subsahariens intègrent le marché du travail, surtout, dans les secteurs de l'agriculture ou du BTP qui font l'objet d'une pénurie de main d'œuvre.

D'après les résultats de l'enquête, le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8%), suivi par le petit commerce (18,8%) et les travaux domestiques (18,8%) où hommes (14,6%) et femmes sont représentés avec une prédominance des femmes (37,5%). 16,7% affirment travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4,2% ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui s'explique probablement par le fait que les subsahariens enquêtés vivent essentiellement en ville ou aux abords immédiats des centres urbains.

### ***- La précarité***

L'évaluation du revenu mensuel de cette population a permis de constater la précarité des situations. Qu'ils travaillent ou qu'ils vivent d'expédients, les subsahariens disposent de très faibles ressources et dépensent peu. La fourchette des revenus déclarés varie entre moins de 500 dh et 3600 dh.

La majorité, soit 41,9%, dispose d'un revenu qui varie entre 500 et 1000dh, 27,9% entre 1000 et 2000dh, 23,3% ont un revenu inférieur à 500dh et seule une minorité a un revenu compris entre 2000 et 3600 dh.

Si l'on prend en considération le niveau de vie au Maroc qui est de plus en plus difficile et exige des moyens de plus en plus élevés, on peut noter combien les conditions de vie des subsahariens peuvent être précaires. En effet, le loyer moyen d'une chambre dans les quartiers périphériques des centres urbains marocains est de 500dh et la cherté des produits alimentaires de première nécessité limitent considérablement les possibilités de satisfaire leurs

besoins. Cette conclusion a été confirmée par la majorité de l'échantillon (76,1%) qui affirme que leur revenu ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins. Ce qui limite également leurs capacités de venir en aide à la famille restée au pays, raison principale pour laquelle ils se sont engagés dans l'aventure migratoire : seul 4,4% arrivent à envoyer une partie de leur revenu à leur famille.

#### **- Les conditions d'habitation**

Ces faibles moyens matériels dont dispose la majorité des subsahariens laissent supposer qu'ils ne peuvent résider que dans des quartiers populaires où l'offre de location de chambre individuelle ou collective à des tarifs abordables est possible. Les résultats de l'enquête confirment cette hypothèse. En effet, la majorité de l'échantillon (62,7%) vit dans des chambres collectives. 10,4%, sans domicile, vivent dans des conditions particulièrement déplorable, soit dans la rue, dans des cimetières, ou même dans les forêts. 7,5% disposent d'une chambre individuelle, 5,8% sont hébergés chez l'habitant (connaissance, ami, employeur, etc.), 3,4% habitent sur leur lieu de travail (baraquement, épicerie, garage, chantier, etc.).

### **VI- Perceptions des migrants subsahariens**

L'analyse du discours des subsahariens montre que ces derniers se sentent globalement rejetés par la société marocaine. 27,3% d'entre eux estiment que les marocains les perçoivent de manière négative et les considèrent comme inférieurs. 22,6% des répondants estiment que les marocains éprouvent un sentiment de mépris à leur égard.

Le pourcentage le plus élevé, soit 28,9% pense que les marocains ont peur d'eux et les perçoivent comme menaces à leur sécurité. Ces risques relèveraient non seulement de la délinquance, du banditisme et du trafic, mais également de la sorcellerie et des maladies contagieuses comme le VIH Sida.

A l'inverse de ceux qui se pensent « dévalorisés » à tout point de vue, un certain nombre de subsahariens évoque des attitudes positives à leur égard. « Nous sommes tous de la même famille », « nous sommes frères et sœurs » : cette affirmation est apparue comme importante dans les réponses obtenues.

D'autres critères ont été évoqués pour expliquer cette communauté de destin, comme la pauvreté et l'appartenance religieuse commune (11,6% de répondants).

Même si cela mérite d'être mentionné, 1,4% seulement des subsahariens estiment que les marocains les perçoivent comme des personnes victimes d'inégalités au niveau national et international.

3% de subsahariens pensent que les marocains leur témoignent du respect. Ils les considèrent comme des personnes courageuses et combatives, admirables par leur détermination à réaliser leur projet migratoire et leurs capacités à résister aux conditions difficiles de leur vie.

Comment les subsahariens perçoivent les marocains ? Les subsahariens sont 24,1% à penser que les marocains sont solidaires. 43,1% pensent que les marocains sont accueillants et agréables.

## **VII- Projet futur des migrants subsahariens**

S'agissant des projets futurs des migrants subsahariens, 72,6% entendent réaliser leur projet migratoire. 10,6% veulent retourner dans leur pays d'origine. Un pourcentage non négligeable de 14,3% sont indécis et n'envisagent aucune solution pour leur avenir. Enfin, une infime minorité déclare vouloir rester au Maroc (2,3%).

Les raisons qui expliquent le choix entre le retour et le fait de rester au Maroc sont multiples, elles peuvent être ramenées à plusieurs aspects qui peuvent se cumuler. Dans le premier cas, il s'agit de l'échec du projet migratoire (85,7 %), de la nostalgie de la famille (83,5 %), de la précarité des conditions de vie (72,9 %) et d'autres raisons.

Pour ceux qui veulent rester au Maroc, les raisons sont également nombreuses et peuvent se cumuler : 86,4 % de ceux qui ont fait ce choix pensent qu'ils ont de meilleures conditions de vie au Maroc. 54,5% pensent que leur intégration professionnelle leur offre l'opportunité de s'installer au Maroc, 45,5 % estiment qu'ils sont intégrés socialement, 40,9 % donnent d'autres raisons, alors que 22,7 % affirment que leur choix se justifie par le désir de continuer leurs études au Maroc.

## **Conclusion**

En tant que territoire de transit, le Maroc serait confronté de manière plus accrue à la pression de la migration subsaharienne, voire en provenance de régions plus lointaines (Asie, en particulier). Sa situation comme point de départ de populations clandestines vers l'Europe se

confirmera alors que d'un autre côté, le Maroc comme pays d'immigration s'imposera de manière inédite. La migration irrégulière au Maroc n'est pas un phénomène conjoncturel, mais plutôt durable, et constitue le lot de tous ceux qui fuient la misère des pays du sahel et parfois, les conflits armés, mais aussi de ceux qui sont découragés par de vaines tentatives d'atteindre l'Europe et qui se résignent, faute de mieux, à tenter de se fixer durablement au Maroc.

## **Bibliographie**

M. Khachani , l'émigration subsaharienne au Maroc, le Maroc comme espace de transit, 1<sup>ère</sup> édition novembre 2006.

F. Vacchiano, 2007, « l'émigration des mineurs entre le Maroc et l'Italie, analyse du contexte social et des itinéraires.

M. Mghari, « Profils socio- démographique et itinéraire des migrants subsahariens en transit au Maroc », Rapport préliminaire, novembre 2007

M. Mghari, « Caractéristiques socio-démographiques des migrants subsahariens en transit au Maroc », in l'immigration subsaharienne au Maroc, Analyse des résultats de l'enquête de 2007, Association marocaine d'Etudes et de Recherches sur les migrations (AMERM), 2007.

**M. Mghari** et M.Khachani, « l'immigration marocaine en Espagne » in Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) financé par la Commission Européenne et coordonné par Philippe Fargues à l'Institut Universitaire Européen (IUE) Florence (Italie),2006.

M. Lahlou, C. Escoffier, « l'Immigration irrégulière subsaharienne à travers le Maroc, Rapport de l'enquête migrants menée au Maroc, cahiers de migrations internationales, 54F, BIT, Genève 2002.

A.S. Wender, « Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne », Cimade, octobre 2004.